

**Rapport statistique sur la clientèle
des programmes d'assistance sociale**

JUIN 2009

Adresse internet

www.mess.gouv.qc.ca/statistiques

Responsables de la production

Francis Crépeau et Fritz-Herbert Remarais

(418) 643-1246

Coordonnateur des demandes de statistiques

Fritz-Herbert Remarais

(418) 646-2292

fritz-herbert.remarais@mess.gouv.qc.ca

Direction de la statistique et du soutien aux expérimentations

Direction générale adjointe de la recherche, de l'évaluation et de la statistique

Ministère de l'Emploi et de la Solidarité sociale

425, St-Amable, 4^e étage

Québec (Québec)

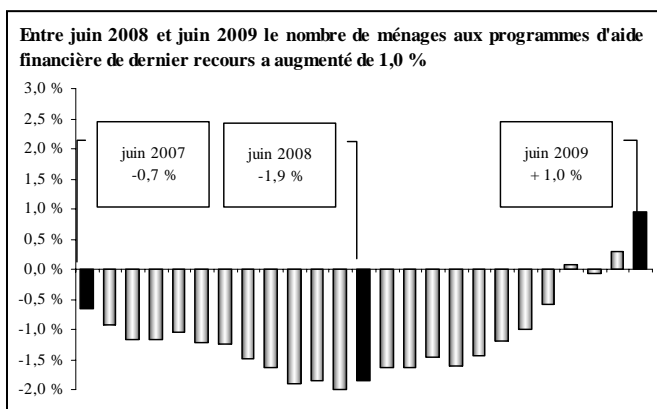
G1R 4Z1

PORTRAIT DES MÉNAGES PRESTATAIRES DES PROGRAMMES D'AIDE FINANCIÈRE DE DERNIER RECOURS

Données officielles de juin 2009 et estimations jusqu'en août 2009

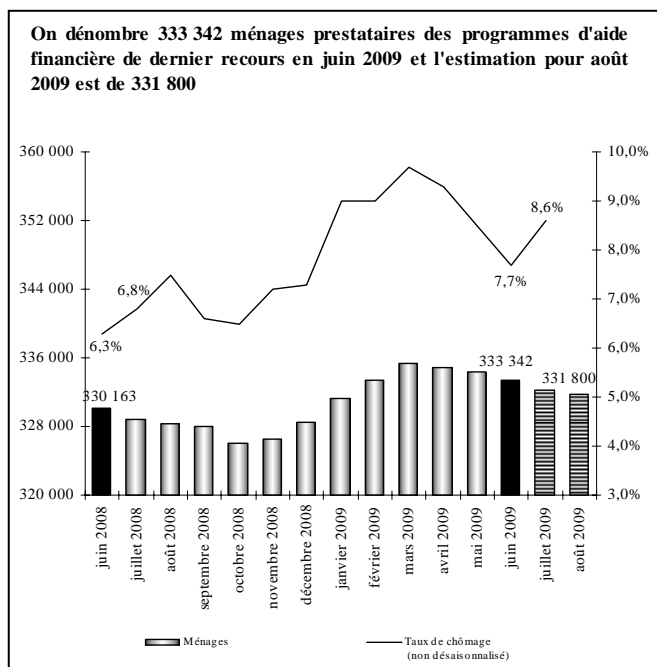
Comparaison entre juin 2009 et juin 2008 :

- ▶ En juin 2009, on compte 333 342 ménages présents aux programmes d'aide financière de dernier recours, ce qui représente une augmentation de 3 179 ménages (↑ 1,0 %) par rapport à l'année précédente. À titre de comparaison, le nombre de ménages avait plutôt baissé de 1,9 % en juin 2008 (comparativement à juin 2007).
- ▶ En juin 2009, il y a 369 677 adultes (↑ 3 364 ou ↑ 0,9 %) et 114 405 enfants (↓ 370 ou ↓ 0,3 %).
- ▶ En juin 2009, on dénombre 484 082 prestataires, soit 2 994 de plus qu'à pareille date l'an dernier (↑ 0,6 %) alors qu'on y observait une baisse de 2,2 % entre juin 2007 et juin 2008.
- ▶ En juin 2009, l'aide moyenne versée est de 715,53 \$ par ménage, l'aide totale versée se chiffrant à 238,5 millions de dollars (↑ 7,0 millions ou ↑ 3,0 %).



Estimations pour août 2009 :

- ▶ Entre juillet 2009 et août 2009, l'estimation présente une diminution de 500 ménages prestataires des programmes d'aide financière de dernier recours (-400 ménages au Programme d'aide sociale et -100 ménages au Programme de solidarité sociale). L'estimation du mois d'août 2009 se base sur l'évolution du nombre de chèques ou dépôts directs émis le 1^{er} août 2009 par rapport au 1^{er} juillet 2009 (↑ 845 chèques) ainsi que sur la tendance observée pour la même période dans les années antérieures.
- ▶ Cette évolution à la baisse du nombre mensuel de ménages se traduit par une baisse de 400 adultes et une hausse de 600 enfants, correspondant à une augmentation estimée de 200 prestataires entre juillet 2009 et août 2009.

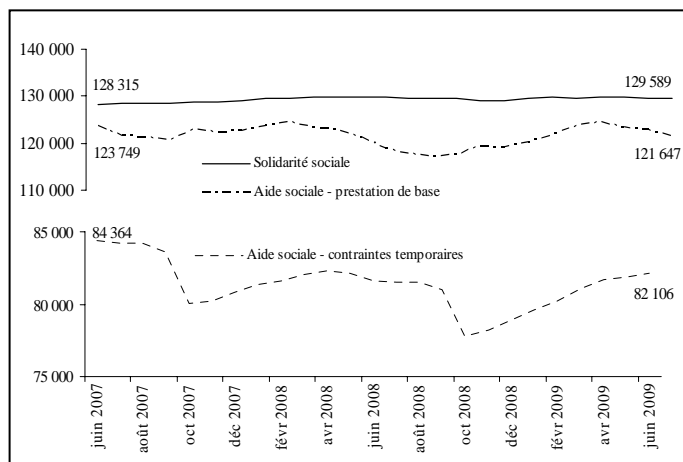


Observation du taux de chômage :

- ▶ Entre juillet 2008 et juillet 2009, le taux de chômage (données non désaisonnalisées) a augmenté, passant de 6,8 % à 8,6 % pour les deux mois de référence. Par ailleurs, on constate une diminution de quelques 46 700 emplois par rapport à juillet 2008.

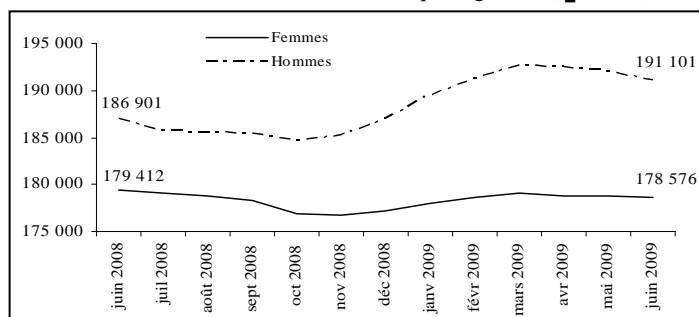
Répartition des ménages prestataires selon le programme :

- ▶ En juin 2009, on compte 203 753 ménages prestataires du Programme d'aide sociale, soit 61,1 % de l'ensemble des 333 342 ménages prestataires des programmes d'aide financière de dernier recours.
 - Cela représente une hausse de 1,7 % par rapport à l'année précédente alors qu'en juin 2008 on y observait une baisse de 3,7 %.
 - Ces ménages représentent 229 882 adultes et 104 148 enfants pour un total de 334 030 prestataires. Ces derniers sont en hausse de 1,3 % par rapport à l'an dernier (↑ 4 158 prestataires) alors qu'on y observait une baisse de 3,6 % en juin 2008.
 - 59,7 % des ménages prestataires du Programme d'aide sociale reçoivent seulement une prestation de base alors que 40,3 % reçoivent en plus une allocation pour contraintes temporaires.
 - En juin 2009, l'aide moyenne versée aux ménages prestataires du Programme d'aide sociale est de 645,02 \$, l'aide totale versée se chiffrant à 131,4 millions de dollars.
- ▶ En juin 2009, on dénombre 129 589 ménages prestataires du Programme de solidarité sociale, soit 38,9 % de l'ensemble des ménages prestataires des programmes d'aide financière de dernier recours.
 - Cela représente 203 ménages de moins (↓ 0,2 %) que l'année précédente alors qu'en juin 2008 on y observait une hausse de 1,2 %.
 - En juin 2009, il y a 139 795 adultes et 10 257 enfants au Programme de solidarité sociale, pour un total de 150 052 prestataires. Ces derniers sont en baisse de 0,8 % par rapport à l'an dernier (↓ 1 164 prestataires) alors qu'on y observait une hausse de 0,9 % en juin 2008.
 - En juin 2009, l'aide moyenne versée aux ménages prestataires du Programme de solidarité sociale est de 826,40 \$, l'aide totale versée se chiffrant à 107,1 millions de dollars.



Situation des femmes aux programmes d'aide financière de dernier recours en juin 2009 :

- ▶ Les femmes représentent 48,3 % de l'ensemble des 369 677 adultes prestataires des programmes d'aide financière de dernier recours en juin 2009.
 - Chez les jeunes âgés de moins de 25 ans, les femmes représentent 50,9 % de l'ensemble des jeunes adultes prestataires.
- ▶ Depuis quelques années, le nombre de femmes est toujours moins élevé que le nombre d'hommes (178 576 femmes contre 191 101 hommes en juin 2009). Entre juin 2008 et juin 2009, on constate une baisse du nombre de femmes prestataires (↓ 0,5 %) contrairement au nombre d'hommes qui augmente (↑ 2,2 %).



PORTRAIT DES ADULTES PRESTATAIRES DU PROGRAMME D'AIDE SOCIALE

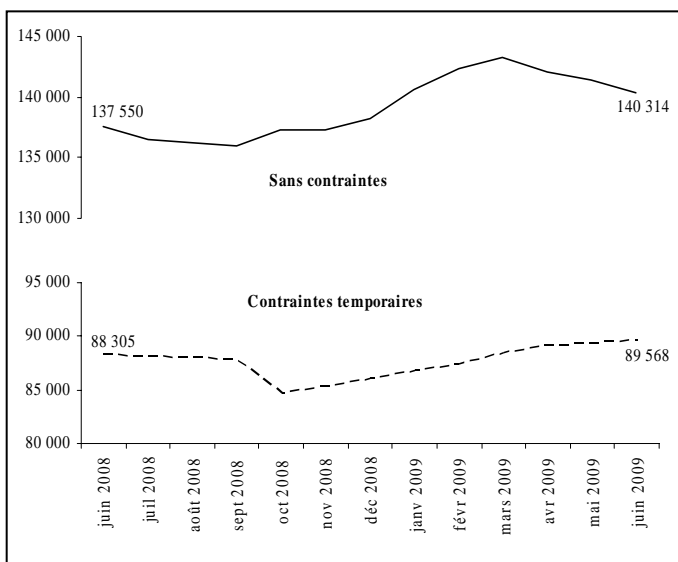
Données officielles de juin 2009

En juin 2009, on dénombre 229 882 adultes prestataires du Programme d'aide sociale.

Situation des adultes prestataires en fonction du type de contraintes à l'emploi en juin 2009 :

- ▶ Comparativement à l'année précédente, le nombre d'adultes **sans contraintes** a augmenté de 2 764 (passant de 137 550 à 140 314 ou \uparrow 2,0 %). Ceux-ci représentent 61,0 % de l'ensemble des adultes prestataires du Programme d'aide sociale.
- ▶ Les adultes avec **contraintes temporaires** – principalement pour raisons de santé, d'âge, de grossesse et de charge d'enfants âgés de moins de cinq ans ou handicapés – ont enregistré une hausse de 1,4 % depuis un an (passant de 88 305 à 89 568). Ils représentent 39,0 % de l'ensemble des adultes prestataires du Programme d'aide sociale.
- La durée moyenne de présence cumulative des adultes avec contraintes temporaires s'établit à plus de 11 ans (134,7 mois) alors que celle des adultes sans contraintes à l'emploi est de 9 ans (108,0 mois). L'écart observable est principalement lié au fait que les adultes avec contraintes pour raison d'âge (55 ans et plus) cumulent en moyenne plus de 15 ans et demi à l'aide financière de dernier recours (188,0 mois).
- Les femmes sont plus nombreuses chez les adultes avec contraintes temporaires (64,0 % comparativement à 37,9 % chez ceux qui ne présentent aucune contrainte à l'emploi), principalement en raison de la présence d'enfants à charge âgés de moins de cinq ans.
- La diminution importante du nombre d'adultes avec contraintes temporaires, survenue entre les mois de septembre et d'octobre 2008, s'explique principalement par la perte de l'allocation pour contraintes temporaires chez les familles dont l'enfant a atteint l'âge de cinq ans avant le 1^{er} octobre.

Adultes prestataires du Programme d'aide sociale	Juin 2009	Taux de variation annuelle
Sans contraintes	140 314	+ 2,0 %
Contraintes temporaires	89 568	+ 1,4 %
TOTAL	229 882	+ 1,8 %



Situation des jeunes âgés de moins de 25 ans en juin 2009 :

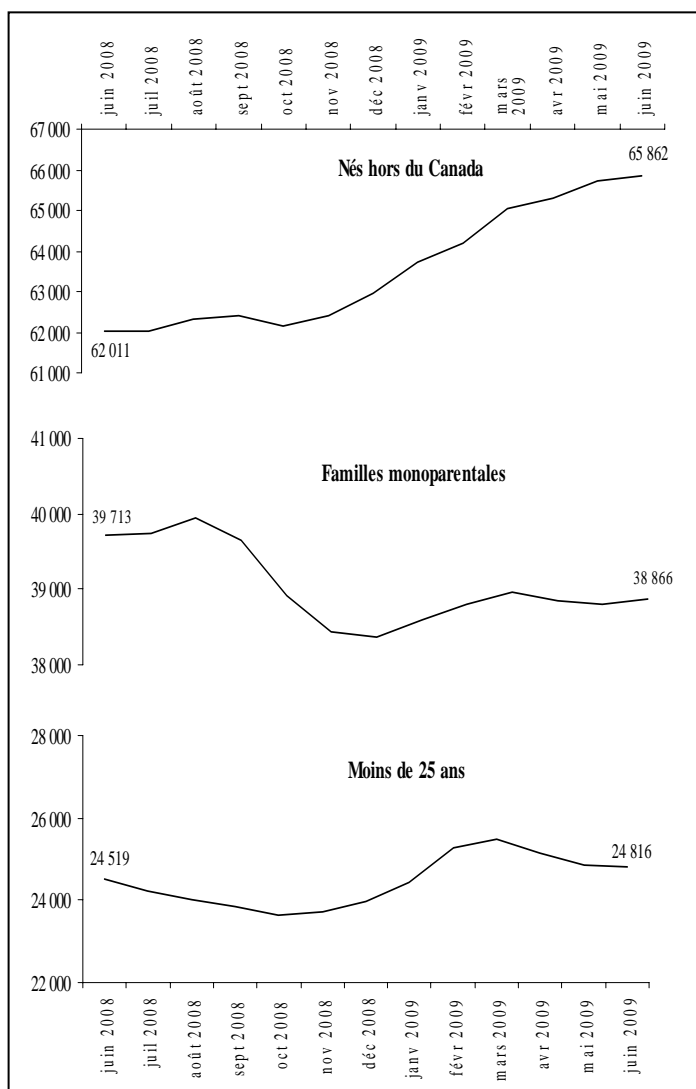
- ▶ On dénombre 24 816 jeunes âgés de moins de 25 ans au Programme d'aide sociale, soit 10,8 % de l'ensemble des adultes prestataires du programme.
- ▶ Entre les mois de juin 2008 et de juin 2009, le nombre de jeunes adultes âgés de moins de 25 ans a augmenté de 297 (\uparrow 1,2 %).
- ▶ 34,9 % des jeunes âgés de moins de 25 ans présentent des contraintes temporaires à l'emploi. Parmi ceux-là, 86,4 % ont des enfants à charge âgés de moins de cinq ans ou sont des femmes enceintes, et 13,0 % invoquent des problèmes temporaires liés à la santé.

Situation des chefs de familles monoparentales en juin 2009 :

- ▶ On compte 38 866 familles monoparentales au Programme d'aide sociale. Les chefs de ces familles représentent, en juin 2009, 16,9 % de l'ensemble des adultes prestataires du programme.
- ▶ En un an, soit entre les mois de juin 2008 et de juin 2009, le nombre de familles monoparentales a diminué de 847 (\downarrow 2,1 %).
- ▶ La place qu'elles occupent parmi l'ensemble des ménages est passée de 19,8 % en juin 2008 à 19,1 % en juin 2009.
- ▶ 54,5 % des chefs de familles monoparentales au Programme d'aide sociale présentent des contraintes temporaires à l'emploi. La principale raison invoquée (78,3 %) est la présence d'enfants à charge de moins de cinq ans (incluant les cas de grossesse).

Situation des adultes nés hors du Canada en juin 2009 :

- ▶ On compte 65 862 adultes nés hors du Canada et prestataires du Programme d'aide sociale, soit 3 851 adultes de plus que l'an dernier (\uparrow 6,2 %).
- ▶ Leur proportion parmi l'ensemble des adultes prestataires du programme a augmenté, passant de 27,5 % en juin 2008 à 28,7 % un an plus tard.
- ▶ 64,0 % des adultes prestataires du Programme d'aide sociale nés hors du Canada sont au pays depuis trois ans et plus, alors que les nouveaux arrivants (moins de trois ans) et les revendicateurs du statut de réfugié représentent 36,0 % de l'ensemble des adultes prestataires du programme qui sont nés hors du Canada.



	Juin 2008	Juin 2009	Taux de variation annuelle
Jeunes de moins de 25 ans	24 519	24 816	+ 1,2 %
Familles monoparentales	39 713	38 866	- 2,1 %
Adultes nés hors du Canada	62 011	65 862	+ 6,2 %
TOTAL des adultes	225 855	229 882	+ 1,8 %

PORTRAIT DES ADULTES PRESTATAIRES DU PROGRAMME DE SOLIDARITÉ SOCIALE

Données officielles de juin 2009

En juin 2009, on dénombre 139 795 adultes prestataires du Programme de solidarité sociale.

Situation des adultes prestataires en fonction du type de contraintes à l'emploi en juin 2009 :

- ▶ Les adultes prestataires du Programme de solidarité sociale présentent des contraintes sévères dans la presque totalité des cas (131 158 ou 93,8 %). Pour ce qui est des 6,2 % restant, ils ne présentent pas de contraintes sévères à l'emploi mais sont admis au programme en raison de la présence d'un conjoint avec contraintes sévères.
- La durée moyenne de présence cumulative des adultes prestataires du Programme de solidarité sociale s'établit à près de 19 ans (224,4 mois).

Répartition selon le type de diagnostic médical en juin 2009 :

- ▶ Les principaux types de diagnostics médicaux chez les 131 158 adultes prestataires présentant des contraintes sévères à l'emploi sont par ordre d'importance:
 - 41,2 % pour les problèmes liés à la santé mentale;
 - 35,8 % pour les problèmes d'ordre physique, auditif, visuel ou de la parole;
 - 19,4 % pour les problèmes d'ordre intellectuel ou de l'apprentissage;
 - 3,6 % pour les autres diagnostics.

Autres caractéristiques des adultes prestataires en juin 2009 :

- ▶ Les caractéristiques des adultes prestataires du Programme de solidarité sociale ne varient pas beaucoup au fil des mois. Ainsi, en juin 2009 :
 - 82,1 % sont des personnes seules;
 - 48,6 % sont des femmes;
 - 67,2 % sont âgés de 45 ans et plus, et 5,6 % ont moins de 25 ans;
 - 77,0 % cumulent 10 ans et plus de présence à l'aide de dernier recours;
 - 92,5 % sont nés au Canada;
 - 90,8 % sont présents à l'aide financière de dernier recours depuis au moins deux ans sans interruption.

PORTRAIT DES PARTICIPANTS AU PROGRAMME ALTERNATIVE JEUNESSE

Données officielles de juin 2009

En juin 2009, on dénombre 7 508 jeunes participants au Programme alternative jeunesse. Parmi eux, 6 431 (85,7 %) reçoivent une allocation jeunesse d'un montant mensuel moyen de 742,10 \$.

Caractéristiques des participants en juin 2009 :

- ▶ Les caractéristiques, en début de participation, des participants à Alternative jeunesse sont les suivantes :
 - ce sont pour la plupart des personnes seules (6 327 ou 84,3 %);
 - ce sont plus souvent des hommes (4 096 ou 54,6 %);
 - ils sont âgés de 20,5 ans en moyenne;
 - presque tous sont sans contraintes à l'emploi (6 496 ou 86,5 %);
 - presque tous sont nés au Canada (6 701 ou 89,3 %).

PORTRAIT DES PRESTATAIRES DES PROGRAMMES D'AIDE FINANCIÈRE DE DERNIER RECOURS PARTICIPANT AUX PROGRAMMES D'AIDE ET D'ACCOMPAGNEMENT SOCIAL

Données officielles de juin 2009

En juin 2009, on dénombre 4 496 prestataires participant aux programmes d'aide et d'accompagnement social. Parmi ces prestataires, 941 (20,9 %) sont au Programme Devenir, 3 425 (76,2 %) sont au Programme Interagir et 130 (2,9 %) sont au Programme Réussir.

Caractéristiques des participants en juin 2009 :

- 68,3 % de ces participants sont au Programme de solidarité sociale ;
- ils présentent majoritairement des contraintes sévères à l'emploi (3 021 ou 67,2 %) ;
- ce sont pour la plupart des personnes seules (3 803 ou 84,6 %) ;
- les femmes (2 241 ou 49,8 %) sont légèrement moins nombreuses que les hommes (2 255 ou 50,2 %) ;
- ils sont âgés en moyenne de 42,2 ans;
- en moyenne, la durée cumulative de présence à l'aide financière de dernier recours est d'un peu plus de 15 ans (181,0 mois).

TAUX D'ASSISTANCE SOCIALE AU QUÉBEC

Données officielles de juin 2009

Le taux d'assistance sociale de la clientèle des programmes d'assistance sociale âgée de 0 à 64 ans est resté stable à 7,4 % entre les mois de mai et de juin 2009. En comparaison avec le même mois l'année dernière (juin 2008), le taux d'assistance sociale a légèrement augmenté passant de 7,3 % à 7,4 %.

On observe une augmentation du taux d'assistance sociale chez les 18 à 64 ans passant de 7,3 % en juin 2008 à 7,4 % en juin 2009. Quant aux 0 à 17 ans, leur taux d'assistance sociale est resté stable à 7,5 %.

Les régions ayant les taux d'assistance sociale les plus élevés chez les 0 à 64 ans en juin 2009 sont :

- Île-de-Montréal (11,2 %) ;
- Gaspésie – Îles-de-la-Madeleine (10,3 %) ;
- Mauricie (10,3 %) ;

La moyenne mobile (12 derniers mois) du taux d'assistance sociale chez les 0 à 64 ans est à 7,3 %.

TABLE DES MATIÈRES

TABLEAU 1	PAGE
Évolution de la clientèle prestataire des programmes d'aide financière de dernier recours et du montant des prestations versées aux ménages, 2008-2009 et 2009-2010	1-2
Répartition de la clientèle prestataire selon le programme, la situation familiale, le type de résidence et la région administrative, juin 2009	1-2
Répartition de la clientèle prestataire supplémentée selon la source du revenu, juin 2009.....	1-2
Répartition de la clientèle nouvellement admise selon la raison de la demande, juin 2009	1-2
TABLEAU 2	
Évolution du nombre d'adultes prestataires des programmes d'aide financière de dernier recours selon le type de clientèle, 2008-2009 et 2009-2010.....	3-4
Répartition des adultes prestataires des programmes d'aide financière de dernier recours selon certaines caractéristiques, juin 2009.....	3-4
TABLEAU 3	
Évolution du nombre d'adultes prestataires du Programme d'aide sociale selon le type de clientèle, 2008-2009 et 2009-2010	5-6
Répartition des adultes prestataires du Programme d'aide sociale selon certaines caractéristiques, juin 2009	5-6
TABLEAU 4	
Évolution du nombre d'adultes prestataires du Programme de solidarité sociale selon le type de clientèle, 2008-2009 et 2009-2010.....	7-8
Répartition des adultes prestataires du Programme de solidarité sociale selon certaines caractéristiques, juin 2009	7-8
TABLEAU 5	
Évolution du nombre de participants au Programme alternative jeunesse, 2008-2009 et 2009-2010	9
Répartition des participants au Programme alternative jeunesse selon certaines caractéristiques, juin 2009	9
TABLEAU 6	
Évolution du nombre d'adultes prestataires des programmes d'aide financière de dernier recours qui reçoivent une allocation de soutien, 2008-2009 et 2009-2010.....	10-11
Répartition des adultes prestataires qui reçoivent une allocation de soutien selon certaines caractéristiques, juin 2009	11-11
TABLEAU 7	
Évolution du taux d'assistance sociale au Québec, 2008-2009 et 2009-2010.....	12
NOTES RELATIVES AUX TABLEAUX	13-14
LEXIQUE	15-16

Tableau 1

Évolution de la clientèle prestataire des programmes d'aide financière de dernier recours et du montant des prestations versées aux ménages, 2008-2009 et 2009-2010

(e) : estimations

	Nombre de ménages	var. ann.	Nombre d'adultes	Nombre d'enfants	Nombre de prestataires	var. ann.	Prestation moyenne versée	Prestations totales versées (milliers)
Nombre de dossiers actifs¹ à l'ensemble des programmes								
moyenne 2007-2008	334 934	-1,1 %	371 899	117 430	489 329	-1,7 %	695,37 \$	232 902,9 \$
avril 2008	335 085	-1,9 %	371 817	116 086	487 903	-2,2 %	700,45 \$	234 711,0 \$
mai 2008	333 301	-2,0 %	369 790	115 697	485 487	-2,4 %	700,65 \$	233 527,8 \$
juin 2008	330 163	-1,9 %	366 313	114 775	481 088	-2,2 %	701,27 \$	231 531,8 \$
juillet 2008	328 767	-1,6 %	364 700	114 658	479 358	-2,0 %	701,71 \$	230 699,1 \$
août 2008	328 346	-1,6 %	364 247	115 344	479 591	-2,1 %	721,31 \$	236 840,8 \$
septembre 2008	327 999	-1,5 %	363 668	114 305	477 973	-1,9 %	702,17 \$	230 310,0 \$
octobre 2008	326 075	-1,6 %	361 466	112 644	474 110	-2,1 %	700,68 \$	228 473,8 \$
novembre 2008	326 552	-1,4 %	361 971	111 435	473 406	-2,0 %	698,16 \$	227 986,4 \$
décembre 2008	328 494	-1,2 %	364 256	111 940	476 196	-1,7 %	698,97 \$	229 609,0 \$
janvier 2009	331 287	-1,0 %	367 424	112 965	480 389	-1,6 %	715,43 \$	237 011,9 \$
février 2009	333 457	-0,6 %	369 795	113 581	483 376	-1,1 %	714,06 \$	238 107,0 \$
mars 2009	335 284	0,1 %	371 846	114 436	486 282	-0,4 %	715,16 \$	239 780,6 \$
moyenne 2008-2009	330 401	-1,4 %	366 441	113 989	480 430	-1,8 %	705,86 \$	233 215,8 \$
avril 2009	334 839	-0,1 %	371 310	114 258	485 568	-0,5 %	715,76 \$	239 663,2 \$
mai 2009	334 302	0,3 %	370 728	114 384	485 112	-0,1 %	716,16 \$	239 412,5 \$
juin 2009	333 342	1,0 %	369 677	114 405	484 082	0,6 %	715,53 \$	238 517,4 \$
(e) juillet 2009	332 300	1,1 %	368 700	114 400	483 100	0,8 %	717,00 \$	238 259,1 \$
(e) août 2009	331 800	1,1 %	368 300	115 000	483 300	0,8 %	737,00 \$	244 536,6 \$
septembre 2009								
octobre 2009								
novembre 2009								
décembre 2009								
janvier 2010								
février 2010								
mars 2010								
(e) moyenne 2009-2010	333 317		369 743	114 489	484 232		720,27 \$	240 077,8 \$

Proportion

Proportion

En juin 2009								
Nombre	333 342	100 %	369 677	114 405	484 082	100 %	715,53 \$	238 517,4 \$

Programme								
Prog. d'aide sociale	203 753	61,1 %	229 882	104 148	334 030	69,0 %	645,02 \$	131 424,6 \$
Prog. de solidarité sociale	129 589	38,9 %	139 795	10 257	150 052	31,0 %	826,40 \$	107 092,8 \$

Situation familiale								
Personnes seules	252 862	75,9 %	252 862	0	252 862	52,2 %	683,65 \$	172 868,1 \$
Couples sans enfants	15 415	4,6 %	30 830	0	30 830	6,4 %	984,04 \$	15 168,9 \$
Familles monoparentales	43 412	13,0 %	43 412	69 940	113 352	23,4 %	674,24 \$	29 270,1 \$
Couples avec enfants	20 920	6,3 %	41 840	44 465	86 305	17,8 %	1 004,58 \$	21 015,7 \$
Conjoints d'étudiant	733	0,2 %	733	0	733	0,2 %	265,46 \$	194,6 \$

Type de résidence								
Logement et H.L.M.	192 058	57,6 %	221 823	98 153	319 976	66,1 %	726,18 \$	139 468,9 \$
Chambre et pension	120 196	36,1 %	121 963	10 368	132 331	27,3 %	710,28 \$	85 372,8 \$
Temporairement sans adresse ²	2 373	0,7 %	2 379	17	2 396	0,5 %	659,86 \$	1 565,8 \$
Propriété	15 516	4,7 %	20 313	5 867	26 180	5,4 %	743,67 \$	11 538,7 \$
En hébergement	3 199	1,0 %	3 199	0	3 199	0,7 %	178,53 \$	571,1 \$

Régions								
01. Bas-Saint-Laurent	9 014	2,7 %	10 171	1 971	12 142	2,5 %	745,13 \$	6 716,6 \$
02. Saguenay - Lac-Saint-Jean	12 016	3,6 %	13 240	2 857	16 097	3,3 %	716,84 \$	8 613,6 \$
03. Capitale-Nationale	23 071	6,9 %	24 827	5 073	29 900	6,2 %	718,84 \$	16 584,4 \$
04. Mauricie	15 755	4,7 %	17 252	4 343	21 595	4,5 %	713,20 \$	11 236,5 \$
05. Estrie	14 398	4,3 %	15 980	4 700	20 680	4,3 %	731,59 \$	10 533,5 \$
06. Île-de-Montréal ³	112 210	33,7 %	126 849	50 065	176 914	36,5 %	714,74 \$	80 201,1 \$
07. Outaouais	13 572	4,1 %	15 075	4 943	20 018	4,1 %	719,17 \$	9 760,6 \$
08. Abitibi-Témiscamingue	5 934	1,8 %	6 575	1 642	8 217	1,7 %	716,40 \$	4 251,1 \$
09. Côte-Nord	3 090	0,9 %	3 384	860	4 244	0,9 %	720,39 \$	2 226,0 \$
10. Nord-du-Québec	1 001	0,3 %	1 104	586	1 690	0,3 %	682,37 \$	683,0 \$
ARK ⁴	439	0,1 %	491	311	802	0,2 %	667,95 \$	293,2 \$
11. Gaspésie - Îles-de-la-Madeleine	5 424	1,6 %	6 328	1 519	7 847	1,6 %	767,12 \$	4 160,9 \$
12. Chaudière-Appalaches	11 281	3,4 %	12 323	2 513	14 836	3,1 %	721,79 \$	8 142,5 \$
13. Laval	9 857	3,0 %	11 098	4 063	15 161	3,1 %	727,97 \$	7 175,6 \$
14. Lanaudière	15 159	4,5 %	16 785	5 236	22 021	4,5 %	707,91 \$	10 731,3 \$
15. Laurentides	17 635	5,3 %	19 242	5 192	24 434	5,0 %	706,27 \$	12 455,1 \$
16. Montérégie	45 008	13,5 %	49 441	15 618	65 059	13,4 %	719,06 \$	32 363,4 \$
17. Centre-du-Québec	10 292	3,1 %	11 327	3 204	14 531	3,0 %	707,11 \$	7 277,5 \$
Central ⁵	8 625	2,6 %	8 676	20	8 696	1,8 %	626,63 \$	5 404,7 \$

Répartition de la clientèle prestataire supplémentaire selon la source de revenu, juin 2009

Clientèle supplémentaire⁶								
Allocations d'aide à l'emploi	6 969	7,3 %	7 380	6 264	13 644	10,0 %	653,72 \$	4 555,8 \$
Allocations de soutien	4 508	4,7 %	4 508	822	5 330	3,9 %	889,50 \$	4 009,9 \$
Revenus de travail ⁷	24 912	26,0 %	25 112	13 272	38 384	28,0 %	639,95 \$	15 942,5 \$
Prestations d'assurance-emploi	1 230	1,3 %	1 233	464	1 697	1,2 %	464,52 \$	571,4 \$
Contribution parentale	772	0,8 %	772	0	772	0,6 %	378,36 \$	292,1 \$
Revenus d'autres sources	64 694	67,5 %	65 816	21 522	87 338	63,7 %	580,33 \$	37 543,8 \$
Nombre total distinct⁸	95 791	100 %	98 264	38 780	137 044	100 %	613,01 \$	58 720,7 \$

Répartition de la clientèle nouvellement admise selon la raison de la demande, juin 2009

a.-e.: assurance-emploi

Nouvelles admissions⁹								
Fin des prestations d'a.-e.	1 163	14,8 %	1 274	420	1 694	15,0 %	355,67 \$	207,0 \$
Perte d'emploi sans a.-e.	977	12,5 %	1 035	254	1 289	11,4 %	339,17 \$	229,6 \$
Prestations d'a.-e. insuffisantes	462	5,9 %	494	117	611	5,4 %	332,55 \$	90,5 \$
<i>Sous-total</i>	<i>2 602</i>	<i>33,2 %</i>	<i>2 803</i>	<i>791</i>	<i>3 594</i>	<i>31,8 %</i>	<i>1 027,39 \$</i>	<i>527,1 \$</i>
Perte du conjoint	381	4,9 %	381	381	762	6,7 %	370,48 \$	112,6 \$
Fin des études à temps complet	426	5,4 %	445	164	609	5,4 %	343,39 \$	92,4 \$
Revenus insuffisants	1 414	18,0 %	1 631	516	2 147	19,0 %	364,33 \$	379,3 \$
En attente de revenus	79	1,0 %	91	27	118	1,0 %	400,70 \$	20,4 \$
Autres raisons	2 937	37,5 %	3 228	836	4 064	36,0 %	427,14 \$	1 049,9 \$
Total	7 839	100 %	8 579	2 715	11 294	100 %	385,86 \$	2 181,7 \$

MESS, DGARES, Direction de la statistique et du soutien aux expérimentations, août 2009.

Tableau 5

Évolution du nombre de participants au Programme alternative jeunesse, 2008-2009 et 2009-2010

	Nombre total d'adultes	Taux de variation annuelle	Nés hors du Canada	Hommes	Femmes	Nombre d'adultes avec alloc. jeunesse ²	Allocation moyenne ³
moyenne 2007-2008	2 634	<i>n.a.</i>	240	1 495	1 139	2 287	597,50 \$
avril 2008	5 059	s.o.	464	2 858	2 201	4 302	594,89 \$
mai 2008	5 109	s.o.	484	2 860	2 249	4 309	588,15 \$
juin 2008	4 937	s.o.	487	2 694	2 243	4 173	715,43 \$
juillet 2008	4 915	s.o.	527	2 643	2 272	4 077	596,20 \$
août 2008	5 014	s.o.	549	2 670	2 344	4 218	589,30 \$
septembre 2008	5 256	s.o.	567	2 788	2 468	4 445	714,66 \$
octobre 2008	5 515	s.o.	593	2 933	2 582	4 594	599,01 \$
novembre 2008	5 873	s.o.	640	3 176	2 697	4 915	598,30 \$
décembre 2008	6 047	s.o.	660	3 298	2 749	5 134	754,50 \$
janvier 2009	6 511	s.o.	674	3 583	2 928	5 527	610,21 \$
février 2009	6 937	s.o.	721	3 854	3 083	5 891	612,47 \$
mars 2009	7 378	s.o.	761	4 116	3 262	6 414	762,59 \$
moyenne 2008-2009	5 713	s.o.	594	3 123	2 590	4 833	644,64 \$
avril 2009	7 545	s.o.	791	4 210	3 335	6 439	615,77 \$
mai 2009	7 647	s.o.	802	4 210	3 437	6 464	607,20 \$
juin 2009	7 508	s.o.	807	4 096	3 412	6 431	742,10 \$
juillet 2009							
août 2009							
septembre 2009							
octobre 2009							
novembre 2009							
décembre 2009							
janvier 2010							
février 2010							
mars 2010							
moyenne 2009-2010	7 567	s.o.	800	4 172	3 395	6 445	655,02 \$

Proportion

Répartition des participants au Programme alternative jeunesse selon certaines caractéristiques, juin 2009

En juin 2009							
Nombre d'adultes	7 508	100,0 %	807	4 096	3 412	6 431	742,10 \$
Proportion	100,0 %		10,7 %	54,6 %	45,4 %	85,7 %	

Situation familiale⁴							
Personnes seules	6 327	84,3 %	685	3 811	2 516	5 407	727,96 \$
Couples sans enfants	143	1,9 %	11	56	87	117	733,31 \$
Familles monoparentales	629	8,4 %	69	13	616	557	854,12 \$
Couples avec enfants	141	1,9 %	11	56	85	116	732,88 \$
Conjoints d'étudiant	0	0,0 %	0	0	0	0	- \$
Inconnue	268	3,6 %	31	160	108	234	811,08 \$

Sexe							
Hommes	4 096	54,6 %	427	4 096	0	3 463	729,86 \$
Femmes	3 412	45,4 %	380	0	3 412	2 968	756,39 \$

Âge							
Moyenne (années)	20,5		20,7	20,6	20,3	20,4	
Moins de 18 ans	53	0,7 %	3	11	42	51	815,74 \$
De 18 à 20 ans	4 006	53,4 %	400	2 078	1 928	3 570	739,32 \$
21 ans et plus	3 449	45,9 %	404	2 007	1 442	2 810	744,30 \$

Scolarité⁵							
Primaire	247	3,3 %	29	143	104	224	744,23 \$
Secondaire I à IV	3 785	50,4 %	287	2 140	1 645	3 196	742,44 \$
Secondaire V	852	11,3 %	117	430	422	704	730,11 \$
Collégiale	123	1,6 %	23	47	76	98	753,16 \$
Universitaire	21	0,3 %	13	8	13	20	707,50 \$
Inconnue	2 480	33,0 %	338	1 328	1 152	2 189	745,06 \$

Types de contraintes à l'emploi							
Sans contraintes	6 496	86,5 %	706	3 883	2 613	5 550	728,37 \$
Contraintes temporaires	736	9,8 %	70	48	688	640	835,33 \$
Cont. tempo.: état de santé	60	0,8 %	3	32	28	48	778,66 \$
Cont. tempo.: enf./gross.	671	8,9 %	67	16	655	587	840,57 \$
Cont. tempo.: enf. handicapé	1	0,0 %	0	0	1	1	720,00 \$
Cont. tempo.: autres	4	0,1 %	0	0	4	4	775,00 \$
Contraintes sévères	8	0,1 %	0	5	3	7	797,14 \$
Inconnu	268	3,6 %	31	160	108	234	811,08 \$

Région							
01. Bas-Saint-Laurent	243	3,2 %	2	143	100	200	716,07 \$
02. Saguenay - Lac-Saint-Jean	342	4,6 %	1	161	181	295	727,07 \$
03. Capitale-Nationale	528	7,0 %	49	302	226	446	713,91 \$
04. Mauricie	538	7,2 %	16	281	257	447	718,33 \$
05. Estrie	479	6,4 %	41	279	200	426	724,20 \$
06. Île-de-Montréal ⁶	1 633	21,8 %	543	908	725	1 453	763,79 \$
07. Outaouais	313	4,2 %	21	161	152	282	730,04 \$
08. Abitibi-Témiscamingue	327	4,4 %	3	172	155	282	762,99 \$
09. Côte-Nord	139	1,9 %	0	84	55	124	723,62 \$
10. Nord-du-Québec	25	0,3 %	0	16	9	15	692,33 \$
ARK ⁷	0	0,0 %	0	0	0	0	- \$
11. Gaspésie - Îles-de-la-Madeleine	164	2,2 %	0	94	70	143	713,91 \$
12. Chaudière-Appalaches	337	4,5 %	4	170	167	263	719,98 \$
13. Laval	199	2,7 %	27	113	86	156	776,70 \$
14. Lanaudière	423	5,6 %	8	227	196	368	747,10 \$
15. Laurentides	457	6,1 %	12	257	200	376	734,51 \$
16. Montérégie	1 029	13,7 %	57	568	461	868	755,99 \$
17. Centre-du-Québec	332	4,4 %	23	160	172	287	752,23 \$

MESS, DGARES,
Direction de la statistique
et du soutien aux
expérimentations, août
2009.

Tableau 6

Évolution du nombre d'adultes prestataires des programmes d'aide financière de dernier recours qui reçoivent une allocation de soutien, 2008-2009 et 2009-2010

	DEVENIR				INTERAGIR			
	Programme d'aide sociale	Programme de solidarité sociale	TOTAL	var. ann.	Programme d'aide sociale	Programme de solidarité sociale	TOTAL	var. ann.
Nombre d'adultes qui reçoivent une allocation de soutien¹								
moyenne 2007-2008	876	297	1 173	s.o.	584	1 825	2 409	n.a.
avril 2008	838	247	1 085	s.o.	839	2 687	3 526	n.a.
mai 2008	775	212	987	s.o.	858	2 735	3 593	s.o.
juin 2008	759	208	967	s.o.	829	2 708	3 537	s.o.
juillet 2008	721	206	927	s.o.	753	2 633	3 386	s.o.
août 2008	624	186	810	s.o.	628	2 370	2 998	s.o.
septembre 2008	604	211	815	s.o.	646	2 409	3 055	s.o.
octobre 2008	666	237	903	s.o.	759	2 665	3 424	s.o.
novembre 2008	717	251	968	s.o.	797	2 724	3 521	s.o.
décembre 2008	766	234	1 000	s.o.	792	2 754	3 546	s.o.
janvier 2009	741	231	972	s.o.	777	2 707	3 484	s.o.
février 2009	762	235	997	s.o.	779	2 724	3 503	s.o.
mars 2009	773	258	1 031	s.o.	794	2 730	3 524	s.o.
moyenne 2008-2009	729	226	955	s.o.	771	2 654	3 425	s.o.
avril 2009	753	262	1 015	-6,5%	792	2 748	3 540	0,4%
mai 2009	740	267	1 007	2,0%	779	2 707	3 486	-3,0%
juin 2009	672	269	941	-2,7%	753	2 672	3 425	-3,2%
juillet 2009								
août 2009								
septembre 2009								
octobre 2009								
novembre 2009								
décembre 2009								
janvier 2010								
février 2010								
mars 2010								
moyenne 2009-2010	722	266	988	s.o.	775	2 709	3 484	s.o.
				<i>prop.</i>				<i>prop.</i>

Répartition des adultes prestataires qui reçoivent une allocation de soutien selon certaines caractéristiques, juin 2009

En juin 2009								
Nombre d'adultes	672	269	941	100,0 %	753	2 672	3 425	100,0 %

Situation familiale								
Personnes seules	408	233	641	68,1 %	578	2 459	3 037	88,7 %
Couples sans enfants	32	15	47	5,0 %	29	135	164	4,8 %
Familles monoparentales	137	14	151	16,0 %	119	52	171	5,0 %
Couples avec enfants	94	7	101	10,7 %	27	25	52	1,5 %
Conjoints d'étudiant	1	0	1	0,1 %	0	1	1	0,0 %

Sexe								
Hommes	278	147	425	45,2 %	342	1 413	1 755	51,2 %
Femmes	394	122	516	54,8 %	411	1 259	1 670	48,8 %

Âge								
Moyenne (années)	41,2	40,3	40,9		42,4	43,2	43,0	
Moins de 21 ans	4	6	10	1,1 %	29	43	72	2,1 %
De 21 à 24 ans	24	18	42	4,5 %	51	113	164	4,8 %
De 25 à 29 ans	56	38	94	10,0 %	58	246	304	8,9 %
De 30 à 34 ans	79	32	111	11,8 %	60	274	334	9,8 %
De 35 à 39 ans	115	33	148	15,7 %	56	238	294	8,6 %
De 40 à 44 ans	128	34	162	17,2 %	116	382	498	14,5 %
De 45 à 49 ans	130	40	170	18,1 %	146	527	673	19,6 %
De 50 à 54 ans	109	43	152	16,2 %	149	427	576	16,8 %
55 ans et plus	27	25	52	5,5 %	88	422	510	14,9 %

Scolarité²								
Primaire	54	21	75	8,0 %	86	440	526	15,4 %
Secondaire I à IV	241	91	332	35,3 %	317	851	1 168	34,1 %
Secondaire V	177	56	233	24,8 %	168	556	724	21,1 %
Collégiale	58	36	94	10,0 %	54	198	252	7,4 %
Universitaire	62	34	96	10,2 %	33	187	220	6,4 %
Inconnue	80	31	111	11,8 %	95	440	535	15,6 %

Durée cumulative de présence à l'aide financière de dernier recours								
Moyenne	127,4	159,9	136,7		163,6	206,2	196,9	
Premier mois	0	0	0	0,0 %	0	0	0	0,0 %
De 2 à 5 mois	5	1	6	0,6 %	2	2	4	0,1 %
De 6 à 11 mois	34	2	36	3,8 %	15	10	25	0,7 %
De 12 à 23 mois	57	8	65	6,9 %	31	36	67	2,0 %
De 24 à 47 mois	82	21	103	10,9 %	76	113	189	5,5 %
De 48 à 119 mois	186	81	267	28,4 %	189	517	706	20,6 %
120 mois et plus	308	156	464	49,3 %	440	1 994	2 434	71,1 %

Types de contraintes à l'emploi et types de diagnostics médicaux								
Sans contraintes	596		596	63,3 %	605		605	17,7 %
Contraintes temporaires	76		76	8,1 %	148		148	4,3 %
Cont. tempo.: état de santé	10		10	1,1 %	27		27	0,8 %
Cont. tempo.: enf./gross.	36		36	3,8 %	29		29	0,8 %
Cont. tempo.: enf. hand.	3		3	0,3 %	5		5	0,1 %
Cont. tempo.: 55 ans et plus	27		27	2,9 %	86		86	2,5 %
Cont. tempo.: autres	0		0	0,0 %	1		1	0,0 %
Contraintes sévères (types de diagnostics)	256		256	27,2 %	2 635		2 635	76,9 %
Visuel	2		2	0,2 %	25		25	0,7 %
Auditif et de la parole	1		1	0,1 %	26		26	0,8 %
Intellectuel et d'apprentissage	30		30	3,2 %	561		561	16,4 %
Santé mentale	177		177	18,8 %	1 555		1 555	45,4 %
Physique	45		45	4,8 %	438		438	12,8 %
Autres	1		1	0,1 %	30		30	0,9 %
Conjoints sans contraintes sévères	13		13	1,4 %	37		37	1,1 %

Région								
01. Bas-Saint-Laurent	17	10	27	2,9 %	6	64	70	2,0 %
02. Saguenay - Lac-Saint-Jean	49	14	63	6,7 %	37	187	224	6,5 %
03. Capitale-Nationale	25	19	44	4,7 %	51	124	175	5,1 %
04. Mauricie	54	16	70	7,4 %	25	121	146	4,3 %
05. Estrie	44	22	66	7,0 %	13	34	47	1,4 %
06. Île-de-Montréal ³	228	57	285	30,3 %	285	862	1 147	33,5 %
07. Outaouais	46	27	73	7,8 %	21	154	175	5,1 %
08. Abitibi-Témiscamingue	7	9	16	1,7 %	34	127	161	4,7 %
09. Côte-Nord	11	7	18	1,9 %	2	15	17	0,5 %
10. Nord-du-Québec	0	0	0	0,0 %	2	10	12	0,4 %
ARK ⁴	0	0	0	0,0 %	0	0	0	0,0 %
11. Gaspésie - Îles-de-la-Madeleine	3	0	3	0,3 %	18	14	32	0,9 %
12. Chaudière-Appalaches	28	25	53	5,6 %	13	100	113	3,3 %
13. Laval	19	8	27	2,9 %	22	149	171	5,0 %
14. Lanaudière	11	2	13	1,4 %	42	66	108	3,2 %
15. Laurentides	58	15	73	7,8 %	40	137	177	5,2 %
16. Montérégie	41	9	50	5,3 %	108	372	480	14,0 %
17. Centre-du-Québec	31	21	52	5,5 %	34	31	65	1,9 %
Central ⁵	0	8	8	0,9 %	0	105	105	3,1 %

MESS, DGARES, Direction de la statistique et du soutien aux expérimentations, août 2009.

Tableau 6 - suite

RÉUSSIR		TOTAL			
Programme de solidarité sociale	var. ann.	Programme d'aide sociale	Programme de solidarité sociale	TOTAL	var. ann.
Nombre d'adultes qui reçoivent une allocation de soutien¹					
77	n.a.	1 412	2 015	3 427	n.a.
moyenne 2007-2008					
104	n.a.	1 677	3 038	4 715	s.o.
avril 2008					
110	n.a.	1 633	3 057	4 690	s.o.
mai 2008					
100	n.a.	1 588	3 016	4 604	s.o.
juin 2008					
55	n.a.	1 474	2 894	4 368	s.o.
juillet 2008					
43	n.a.	1 252	2 599	3 851	s.o.
août 2008					
93	s.o.	1 250	2 713	3 963	s.o.
septembre 2008					
124	s.o.	1 425	3 026	4 451	s.o.
octobre 2008					
134	s.o.	1 514	3 109	4 623	s.o.
novembre 2008					
140	s.o.	1 558	3 128	4 686	s.o.
décembre 2008					
141	s.o.	1 518	3 079	4 597	s.o.
janvier 2009					
138	s.o.	1 541	3 097	4 638	s.o.
février 2009					
147	s.o.	1 567	3 135	4 702	s.o.
mars 2009					
111	s.o.	1 500	2 991	4 491	s.o.
moyenne 2008-2009					
150	23,5%	1 545	3 160	4 705	-0,2%
avril 2009					
146	22,9%	1 519	3 120	4 639	-1,1%
mai 2009					
130	22,9%	1 425	3 071	4 496	-2,3%
juin 2009					
juillet 2009					
août 2009					
septembre 2009					
octobre 2009					
novembre 2009					
décembre 2009					
janvier 2010					
février 2010					
mars 2010					
142	s.o. prop.	1 496	3 117	4 613	s.o. prop.
moyenne 2009-2010					
En juin 2009					
130	100,0 %	1 425	3 071	4 496	100,0 %
Nombre d'adultes					
Situation familiale					
125	96,2 %	986	2 817	3 803	84,6 %
Personnes seules					
1	0,8 %	61	151	212	4,7 %
Couples sans enfants					
3	2,3 %	256	69	325	7,2 %
Familles monoparentales					
1	0,8 %	121	33	154	3,4 %
Couples avec enfants					
0	0,0 %	1	1	2	0,0 %
Conjoints d'étudiant					
Sexe					
75	57,7 %	620	1 635	2 255	50,2 %
Hommes					
55	42,3 %	805	1 436	2 241	49,8 %
Femmes					
Âge					
29,9		41,8	42,4	42,2	
Moyenne (années)					
11	8,5 %	33	60	93	2,1 %
Moins de 21 ans					
30	23,1 %	75	161	236	5,2 %
De 21 à 24 ans					
39	30,0 %	114	323	437	9,7 %
De 25 à 29 ans					
24	18,5 %	139	330	469	10,4 %
De 30 à 34 ans					
7	5,4 %	171	278	449	10,0 %
De 35 à 39 ans					
5	3,8 %	244	421	665	14,8 %
De 40 à 44 ans					
6	4,6 %	276	573	849	18,9 %
De 45 à 49 ans					
3	2,3 %	258	473	731	16,3 %
De 50 à 54 ans					
5	3,8 %	115	452	567	12,6 %
55 ans et plus					
Scolarité²					
1	0,8 %	140	462	602	13,4 %
Primaire					
20	15,4 %	558	962	1 520	33,8 %
Secondaire I à IV					
41	31,5 %	345	653	998	22,2 %
Secondaire V					
23	17,7 %	112	257	369	8,2 %
Collégiale					
14	10,8 %	95	235	330	7,3 %
Universitaire					
31	23,8 %	175	502	677	15,1 %
Inconnue					
Durée cumulative de présence à l'aide financière de dernier recours					
85,0		146,6	197,0	181,0	
Moyenne					
0	0,0 %	0	0	0	0,0 %
Premier mois					
0	0,0 %	7	3	10	0,2 %
De 2 à 5 mois					
0	0,0 %	49	12	61	1,4 %
De 6 à 11 mois					
13	10,0 %	88	57	145	3,2 %
De 12 à 23 mois					
29	22,3 %	158	163	321	7,1 %
De 24 à 47 mois					
62	47,7 %	375	660	1 035	23,0 %
De 48 à 119 mois					
26	20,0 %	748	2 176	2 924	65,0 %
120 mois et plus					
Types de contraintes à l'emploi et types de diagnostics médicaux					
		1 201	1 201	26,7 %	
Sans contraintes					
		224	224	5,0 %	Contraintes temporaires
		37	37	0,8 %	Cont. tempo.: état de santé
		65	65	1,4 %	Cont. tempo.: enf./gross.
		8	8	0,2 %	Cont. tempo.: enf. hand.
		113	113	2,5 %	Cont. tempo.: 55 ans et plus
		1	1	0,0 %	Cont. tempo.: autres
130	100,0 %		3 021	3 021	67,2 %
Contraintes sévères (types de diagnostics)					
7	5,4 %		34	34	0,8 %
Visuel					
1	0,8 %		28	28	0,6 %
Auditif et de la parole					
1	0,8 %		592	592	13,2 %
Intellectuel et d'apprentissage					
65	50,0 %		1 797	1 797	40,0 %
Santé mentale					
56	43,1 %		539	539	12,0 %
Physique					
0	0,0 %		31	31	0,7 %
Autres					
0	0,0 %		50	50	1,1 %
Conjoints sans contraintes sévères					
Région					
1	0,8 %	23	75	98	2,2 %
01. Bas-Saint-Laurent					
6	4,6 %	86	207	293	6,5 %
02. Saguenay - Lac-Saint-Jean					
15	11,5 %	76	158	234	5,2 %
03. Capitale-Nationale					
4	3,1 %	79	141	220	4,9 %
04. Mauricie					
9	6,9 %	57	65	122	2,7 %
05. Estrie					
50	38,5 %	513	969	1 482	33,0 %
06. Île-de-Montréal ³					
1	0,8 %	67	182	249	5,5 %
07. Outaouais					
5	3,8 %	41	141	182	4,0 %
08. Abitibi-Témiscamingue					
0	0,0 %	13	22	35	0,8 %
09. Côte-Nord					
0	0,0 %	2	10	12	0,3 %
10. Nord-du-Québec					
0	0,0 %	0	0	0	0,0 %
ARK ⁴					
1	0,8 %	21	15	36	0,8 %
11. Gaspésie - Îles-de-la-Madeleine					
3	2,3 %	41	128	169	3,8 %
12. Chaudière-Appalaches					
6	4,6 %	41	163	204	4,5 %
13. Laval					
5	3,8 %	53	73	126	2,8 %
14. Lanaudière					
2	1,5 %	98	154	252	5,6 %
15. Laurentides					
19	14,6 %	149	400	549	12,2 %
16. Montérégie					
2	1,5 %	65	54	119	2,6 %
17. Centre-du-Québec					
1	0,8 %	0	114	114	2,5 %
Central ⁵					

Tableau 7

**Évolution du taux
d'assistance sociale au
Québec,
2008-2009 et 2009-2010**

	Nombre total d'adultes distincts ³	Taux d'assistance sociale (18-64 ans)	Nombre d'enfants	Taux d'assistance sociale (0-17 ans)	Nombre total de prestataires distincts ³	Taux d'assistance sociale (0-64 ans)
Taux d'assistance sociale pour l'ensemble du Québec^{1,2}						
moyenne 2007-2008	373 644	7,4%	117 430	7,6%	491 074	7,4%
avril 2008	375 509	7,4%	116 086	7,6%	491 595	7,4%
mai 2008	373 540	7,3%	115 697	7,5%	489 237	7,4%
juin 2008	369 983	7,3%	114 775	7,5%	484 758	7,3%
juillet 2008	368 318	7,2%	114 658	7,5%	482 976	7,3%
août 2008	367 899	7,2%	115 344	7,5%	483 243	7,3%
septembre 2008	367 357	7,2%	114 305	7,4%	481 662	7,3%
octobre 2008	365 268	7,2%	112 644	7,3%	477 912	7,2%
novembre 2008	366 057	7,2%	111 435	7,3%	477 492	7,2%
décembre 2008	368 688	7,3%	111 940	7,3%	480 628	7,3%
janvier 2009	372 264	7,3%	112 965	7,4%	485 229	7,3%
février 2009	374 750	7,4%	113 581	7,4%	488 331	7,4%
mars 2009	377 293	7,4%	114 436	7,5%	491 729	7,4%
moyenne 2008-2009	370 577	7,3%	113 989	7,4%	484 566	7,3%
avril 2009	377 033	7,4%	114 258	7,4%	491 291	7,4%
mai 2009	376 545	7,4%	114 384	7,5%	490 929	7,4%
juin 2009	375 412	7,4%	114 405	7,5%	489 817	7,4%
juillet 2009						
août 2009						
septembre 2009						
octobre 2009						
novembre 2009						
décembre 2009						
janvier 2010						
février 2010						
mars 2010						
moyenne 2009-2010	376 330	7,4%	114 349	7,4%	490 679	7,4%
moyenne mobile - 12 derniers mois	371 407	7,3%	113 696	7,4%	485 103	7,3%

**Taux d'assistance
sociale selon les
régions,
juin 2009**

Taux d'assistance sociale par région - juin 2009						
01. Bas-Saint-Laurent	10 349	7,9%	1 971	5,5%	12 320	7,4%
02. Saguenay - Lac-Saint-Jean	13 505	7,5%	2 857	5,5%	16 362	7,1%
03. Capitale-Nationale	25 216	5,6%	5 073	4,3%	30 289	5,3%
04. Mauricie	17 652	10,5%	4 343	9,6%	21 995	10,3%
05. Estrie	16 361	8,3%	4 700	7,7%	21 061	8,2%
06. Île-de-Montréal	128 159	10,2%	50 065	14,8%	178 224	11,2%
07. Outaouais	15 333	6,5%	4 943	6,6%	20 276	6,5%
08. Abitibi-Témiscamingue	6 825	7,2%	1 642	5,3%	8 467	6,7%
09. Côte-Nord	3 499	5,5%	860	4,2%	4 359	5,2%
10. Nord-du-Québec	1 119	4,5%	586	4,2%	1 705	4,4%
11. Gaspésie - Îles-de-la-Madeleine	6 461	10,6%	1 519	9,4%	7 980	10,3%
12. Chaudière-Appalaches	12 557	4,8%	2 513	3,1%	15 070	4,4%
13. Laval	11 233	4,6%	4 063	4,9%	15 296	4,7%
14. Lanaudière	17 118	5,8%	5 236	5,3%	22 354	5,7%
15. Laurentides	19 576	5,6%	5 192	4,5%	24 768	5,3%
16. Montérégie	50 198	5,4%	15 618	5,2%	65 816	5,4%
17. Centre-du-Québec	11 575	7,9%	3 204	6,8%	14 779	7,6%

MESS, DGARES, Direction de la statistique et du soutien aux expérimentations, août 2009.

Notes relatives aux tableaux

Tableau 1

1. Les dossiers actifs représentent les ménages ayant eu droit à une aide financière de dernier recours pour le mois considéré, que ce soit au programme d'aide sociale ou au programme de solidarité sociale.
 2. Désigne les personnes qui n'ont pas d'adresse fixe ou stable ou qui n'ont pas l'assurance d'un hébergement stable pour les 60 prochains jours.
 3. Depuis le mois d'avril 2008, la région Île-de-Montréal regroupe les anciennes régions Ville-de-Montréal et Montréal-Banlieue.
 4. ARK : Administration régionale Kativik (les prestataires sont aussi dénombrés dans la région Nord-du-Québec).
 5. La région « Central » regroupe les dossiers administrés centralement. Depuis mars 2004, en raison de changements dans les modes de gestion des dossiers relatifs à la clientèle sous curatelle publique, ces derniers sont regroupés dans la région « Central » (avec les prestataires hébergés).
 6. Dossiers pour lesquels un revenu d'une valeur supérieure à 2 \$ est déclaré pour le mois.
 7. Depuis le mois d'avril 2007, les prestataires recevant des revenus de subventions salariales sont dénombrés avec ceux recevant des revenus de travail.
 8. Dénombrer les dossiers distinctement (une seule fois), même si ces derniers déclarent plus d'un type de revenu pour le mois.
 9. Désignent le nombre de demandes de prestations d'aide financière de dernier recours acceptées pour ce mois, qu'il y ait ou non versement pour le mois courant. Toutefois, un ménage nouvellement admis sera dénombré dans l'ensemble des ménages actifs seulement s'il a reçu une prestation.
3. Certains dossiers présentent une durée cumulative inférieure à la durée consécutive. Il s'agit d'enfants de familles prestataires ayant atteint l'âge de 18 ans et qui font une demande de prestation. La date d'admission de ces nouveaux prestataires est fixée à la même date que la date d'admission de leurs parents. Pour plus de précisions, consulter le lexique.
 4. Depuis le mois d'avril 2008, la région Île-de-Montréal regroupe les anciennes régions Ville-de-Montréal et Montréal-Banlieue.
 5. ARK : Administration régionale Kativik (les prestataires sont aussi dénombrés dans la région Nord-du-Québec).
 6. La région « Central » regroupe les dossiers administrés centralement. Depuis mars 2004, en raison de changements dans les modes de gestion des dossiers relatifs à la clientèle sous curatelle publique, ces derniers sont regroupés dans la région « Central » (avec les prestataires hébergés).
 7. Depuis le 1^{er} janvier 2006, l'ajout de la contrainte temporaire pour enfant handicapé entraîne une diminution du nombre d'adultes sans contraintes, d'adultes présentant une contrainte pour enfant à charge ou de ceux ayant une contrainte temporaire de la catégorie « autres ».

Tableau 2

1. Les adultes actifs représentent les conjoints qui composent les ménages ayant eu droit à une prestation des programmes d'aide financière de dernier recours pour le mois considéré.
2. La scolarité correspond au niveau d'enseignement le plus élevé atteint. Cette information ne nous renseigne pas sur le ou les diplômes obtenus.
3. Certains dossiers présentent une durée cumulative inférieure à la durée consécutive. Il s'agit d'enfants de familles prestataires ayant atteint l'âge de 18 ans et qui font une demande de prestation. La date d'admission de ces nouveaux prestataires est fixée à la même date que la date d'admission de leurs parents. Pour plus de précisions, consulter le lexique.
4. Depuis le mois d'avril 2008, la région Île-de-Montréal regroupe les anciennes régions Ville-de-Montréal et Montréal-Banlieue.
5. ARK : Administration régionale Kativik (les prestataires sont aussi dénombrés dans la région Nord-du-Québec).
6. La région « Central » regroupe les dossiers administrés centralement. Depuis mars 2004, en raison de changements dans les modes de gestion des dossiers relatifs à la clientèle sous curatelle publique, ces derniers sont regroupés dans la région « Central » (avec les prestataires hébergés).

Tableau 3

1. Les adultes actifs représentent les conjoints qui composent les ménages ayant eu droit à une prestation du Programme d'aide sociale pour le mois considéré.
2. La scolarité correspond au niveau d'enseignement le plus élevé atteint. Cette information ne nous renseigne pas sur le ou les diplômes obtenus.

Tableau 4

1. Les adultes actifs représentent les conjoints qui composent les ménages ayant eu droit à une prestation du Programme de solidarité sociale pour le mois considéré.
2. La scolarité correspond au niveau d'enseignement le plus élevé atteint. Cette information ne nous renseigne pas sur le ou les diplômes obtenus.
3. Certains dossiers présentent une durée cumulative inférieure à la durée consécutive. Il s'agit d'enfants de familles prestataires ayant atteint l'âge de 18 ans et qui font une demande de prestation. La date d'admission de ces nouveaux prestataires est fixée à la même date que la date d'admission de leurs parents. Pour plus de précisions, consulter le lexique.
4. Depuis le mois d'avril 2008, la région Île-de-Montréal regroupe les anciennes régions Ville-de-Montréal et Montréal-Banlieue.
5. ARK : Administration régionale Kativik (les prestataires sont aussi dénombrés dans la région Nord-du-Québec).
6. La région « Central » regroupe les dossiers administrés centralement. Depuis mars 2004, en raison de changements dans les modes de gestion des dossiers relatifs à la clientèle sous curatelle publique, ces derniers sont regroupés dans la région « Central » (avec les prestataires hébergés).

Tableau 5

1. Sont dénombrés ici les adultes qui ont une participation en cours au Programme alternative jeunesse, que celle-ci ait débuté au cours du mois considéré ou avant, pourvu qu'il y ait au moins une journée d'activité dans le mois.
2. Sont dénombrés ici les adultes pour lesquels une allocation jeunesse a été versée au cours du mois considéré. Ce ne sont pas tous les participants à Alternative jeunesse qui reçoivent une telle allocation : certains reçoivent plutôt une allocation d'aide à l'emploi parce qu'ils participent à certaines mesures d'Emploi-Québec (mesure de formation, projets de préparation à l'emploi) dans le cadre de leur participation à Alternative jeunesse, tout en étant admissibles au compte de l'assurance-emploi.
3. Bien que l'allocation jeunesse soit versée aux deux semaines, l'allocation moyenne est calculée sur une base mensuelle à partir des montants versés au cours du mois. Par conséquent, l'allocation moyenne sera

plus élevée s'il y a trois versements à l'intérieur d'un même mois.

4. Les caractéristiques retenues sont celles au début de la participation à Alternative jeunesse puisque par la suite, elles ne sont pas disponibles pour la majorité des individus.
5. La scolarité correspond au niveau d'enseignement le plus élevé atteint. Cette information ne nous renseigne pas sur le ou les diplômes obtenus.
6. Depuis le mois d'avril 2008, la région Île-de-Montréal regroupe les anciennes régions Ville-de-Montréal et Montréal-Banlieue.
7. ARK : Administration régionale Kativik (les prestataires sont aussi dénombrés dans la région Nord-du-Québec).

Tableau 6

1. Les adultes qui participent à un Programme d'aide et d'accompagnement social (PAAS) pour un mois donné reçoivent une allocation de soutien pour le mois suivant. Le chiffre présenté ici correspond au nombre de participants au PAAS qui reçoivent une allocation de soutien pour le mois traité.
2. La scolarité correspond au niveau d'enseignement le plus élevé atteint. Cette information ne nous renseigne pas sur le ou les diplômes obtenus.
3. Depuis le mois d'avril 2008, la région Île-de-Montréal regroupe les anciennes régions Ville-de-Montréal et Montréal-Banlieue.
4. ARK: Administration régionale Kativik (les adultes prestataires sont aussi dénombrés dans la région du Nord-du-Québec).
5. La région "Central" regroupe les dossiers administrés centralement. Depuis le mois de mars 2004, les dossiers relatifs à la clientèle sous curatelle publique sont regroupés dans la région "Central" (avec les prestataires hébergés).

Tableau 7

1. Le calcul du taux d'assistance sociale a été revu pour y inclure, avec les prestataires des programmes d'aide financière de dernier recours, les participants au Programme alternative jeunesse qui ont une allocation jeunesse. Cette correction du taux d'assistance sociale, rétroactive à avril 2007, fait référence aux 3 programmes d'assistance sociale.
2. La clientèle du MESS localisée au Central n'est pas considérée dans les données régionales car il s'agit plus d'une affectation administrative que régionale. Toutefois, cette clientèle du Central est dénombrée dans les données pour l'ensemble du Québec.
3. Aux fins de calcul du taux d'assistance sociale, les individus qui, pour une même période, étaient prestataires aux programmes d'aide financière de dernier recours et participaient au Programme alternative jeunesse sont dénombrés juste une fois.

Définitions des termes utilisés dans le rapport

Adulte

Personne qui ne dépend pas d'un parent pour sa subsistance ou personne mineure qui a la charge d'un enfant, qui est mariée ou a déjà été mariée ou qui a obtenu une pleine émancipation par le tribunal.

Adultes ayant cumulé deux ans et plus sans interruption

Adultes prestataires qui présentent un nombre de mois de présence à l'aide de dernier recours supérieur ou égal à 24 mois depuis leur dernière date d'admission à l'aide de dernier recours.

Aide financière de dernier recours

Aide financière octroyée dans le cadre des programmes d'aide financière de dernier recours aux personnes qui n'ont pas de ressources suffisantes pour subvenir à leurs besoins et à ceux de leur famille. Elle comble la différence entre les besoins essentiels des ménages et les ressources dont ils disposent. Elle regroupe le Programme d'aide sociale et le Programme de solidarité sociale.

Allocation de soutien

Aide financière versée par le Ministère aux personnes qui participent au Programme d'aide et d'accompagnement social.

Aide financière accordée

On utilise le terme « prestation » pour désigner l'aide financière accordée en vertu de chacun des programmes (ex. : prestations d'aide sociale).

Allocation d'aide à l'emploi

Aide financière versée par Emploi-Québec aux personnes qui participent à certaines mesures actives ou d'insertion sociale.

Allocation de solidarité sociale

Montant versé à l'adulte seul ou au couple prestataire du Programme de solidarité sociale.

Allocation jeunesse

Aide financière versée aux individus qui participent au Programme alternative jeunesse.

Allocation mixte

Montant ajouté à la prestation de base du Programme d'aide sociale lorsque les deux membres adultes qui composent la famille présentent des contraintes temporaires à l'emploi.

Allocation pour contraintes temporaires à l'emploi

Montant ajouté à la prestation de base du Programme d'aide sociale lorsque l'adulte seul ou un membre adulte de la famille présente des contraintes temporaires à l'emploi, le second adulte ne présentant aucune contrainte à l'emploi.

Allocation reconnue

Aide financière versée par un tiers (personne, association, société ou organisme) à un prestataire du Programme d'aide sociale ou du Programme de solidarité sociale et reconnue à titre d'allocation d'aide à l'emploi ou d'allocation de soutien.

Clientèle

On utilise le terme « prestataire » pour désigner la clientèle de chacun des programmes (ex. : prestataire d'aide sociale).

Clientèle supplémentée

Tout adulte bénéficiant d'une prestation des programmes d'aide financière de dernier recours et qui déclare un ou plusieurs revenus d'autres sources. On retrouve, par exemple, des allocations d'aide à l'emploi, des allocations reconnues, des revenus de travail à titre de salarié ou de travailleur autonome, des prestations d'assurance-emploi, une contribution parentale.

Conjoint d'étudiant

Adulte dont le conjoint étudie à temps plein au postsecondaire et bénéficie du Programme d'aide financière du ministère de l'Éducation. Cette catégorie ne dénombre que des adultes seuls, puisque les besoins des enfants de l'un ou l'autre des conjoints sont assumés par le conjoint aux études.

Conjoint sans contraintes sévères

Adulte prestataire du Programme de solidarité sociale qui ne présente pas de contraintes sévères à l'emploi ou pour lequel le dossier ne fait pas mention de ce type de contraintes. Celui-ci est tout de même prestataire du dit programme car son conjoint présente, pour sa part, des contraintes sévères à l'emploi.

Contribution parentale

Aide réputée fournie par les parents de l'adulte qui est reconnu dépendant de ceux-ci. La contribution parentale est établie en fonction de la situation financière et familiale et du nombre d'enfants à la charge des parents. Elle s'applique, s'il y a lieu, pendant une période maximale de trois ans.

Données officielles

Les données « officielles » sont produites à partir d'informations, colligées dans les systèmes, ayant fait l'objet de mises à jour pendant deux mois.

Durée de présence consécutive (sans interruption)

Nombre de mois écoulés depuis la dernière date d'admission à l'aide de dernier recours. Dans le cas d'un enfant de famille prestataire qui atteint l'âge de 18 ans et qui effectue une demande de prestations, la date d'admission de ce nouveau prestataire est fixée à la même date que celle de ses parents.

Durée de présence cumulative

Nombre total de mois, depuis janvier 1975, où un adulte a été présent à l'aide de dernier recours avec une aide financière, qu'il y ait eu ou non sortie de l'aide au cours de la période. Dans le cas d'un enfant de famille prestataire qui atteint l'âge de 18 ans et qui effectue une demande de prestations, la période retenue pour le calcul de la durée de présence cumulative débute au premier mois de versement de la prestation d'aide sociale ou de solidarité sociale au nouvel adulte prestataire. Par conséquent, certains jeunes peuvent présenter une durée consécutive supérieure à leur durée cumulative.

Enfant à charge

Personne qui ne doit pas être le parent d'un enfant à sa charge et qui doit dépendre, pour sa subsistance, soit d'un parent, soit d'un adulte qui en a la garde en vertu du jugement d'un tribunal. C'est une personne mineure, non mariée ou qui ne l'a jamais été, ou encore c'est une personne majeure qui fréquente un établissement scolaire et qui n'a pas de conjoint ou n'a jamais été mariée. Sont dénombrés ici les enfants présents dans les ménages prestataires des programmes d'aide financière de dernier recours.

Estimations

Données arrondies à partir des données préliminaires pour refléter la situation du dénombrement « officiel » des prestataires des programmes d'aide financière de dernier recours.

Ménage

Appellation générale désignant un adulte seul ou une famille avec ou sans enfants. Seuls les ménages ayant reçu, au cours du mois, une aide financière de dernier recours sont dénombrés.

Nés hors du Canada

Toute personne qui n'est pas née au Canada. Il s'agit de personnes ayant acquis la citoyenneté canadienne, de personnes en attente ou ayant obtenu le droit de résidence au Canada ou encore de revendicateurs du statut de réfugié.

Nouvelles admissions

Demandes d'aide, déposées au cours du mois, pour lesquelles les ménages ont été identifiés comme admissibles à l'attribution initiale. Les ménages peuvent recevoir ou non une aide financière pour le mois de la demande. Ils peuvent être admis pour la première fois ou encore effectuer un retour aux programmes d'aide financière de dernier recours.

Participant

Individu qui participe soit au Programme alternative jeunesse, soit à une mesure ou un service d'Emploi-Québec.

Prestataire

Personne dont la subsistance est assurée par l'aide financière de dernier recours. Par exemple, un couple avec trois enfants à charge représente cinq prestataires.

Prestation de base

Montant de base applicable à l'adulte seul ou au couple prestataire du Programme d'aide sociale.

Prestation de base Hébergés

Montant de base applicable à l'adulte hébergé admis dans un centre d'hébergement, d'accueil, hospitalier ou de réadaptation, de même qu'à un ex-détenu logé dans un établissement reconnu en vue de sa réinsertion sociale, que celui-ci soit prestataire du Programme d'aide sociale ou du Programme de solidarité sociale.

Prestation versée

Aide financière des programmes d'aide financière de dernier recours qui comprend la prestation de base, les allocations supplémentaires accordées selon le type de contraintes à l'emploi, les ajustements pour enfants à charge et pour la TVQ ainsi que les prestations spéciales. La prestation versée prend en compte également les éléments de réduction de l'aide versée, tels que les revenus et la valeur excédentaire des biens et avoirs liquides. Cette donnée apparaît à titre indicatif seulement et ne représente pas la dépense officielle du Ministère dans le cadre des programmes de base de sécurité du revenu. La Direction générale adjointe des ressources budgétaires, financières et matérielles (DGARBFMI) du Ministère assume le mandat de produire officiellement cette donnée.

Programme alternative jeunesse

Programme visant, sur une base volontaire, à soutenir les jeunes adultes âgés de moins de 25 ans qui requièrent une aide financière pour assurer leur subsistance afin de les encourager à réaliser des activités leur permettant d'acquérir ou de recouvrer leur autonomie personnelle, sociale et professionnelle.

Programme d'aide et d'accompagnement social

Programme visant à permettre aux prestataires des programmes d'aide de dernier recours de recevoir, dans le cadre de projets particuliers, un soutien et un accompagnement personnalisés pour les aider à entreprendre une démarche favorisant leur participation active à la société et les préparer adéquatement à participer à une mesure ou à un programme d'aide à l'emploi afin d'accéder au marché du travail.

Programmes d'aide financière de dernier recours

Appellation générique qui permet de parler à la fois du Programme d'aide sociale et du Programme de solidarité sociale.

Programme d'aide sociale

Programme visant à accorder une aide financière de dernier recours aux personnes qui ne présentent pas de contraintes sévères à l'emploi. Il vise aussi à les encourager à exercer des activités favorisant leur intégration en emploi ou leur participation sociale et communautaire.

Programmes d'assistance sociale

Appellation générique qui permet de parler à la fois du Programme d'aide sociale, du Programme de solidarité sociale et du Programme alternative jeunesse, lequel est implanté depuis du 1^{er} avril 2007.

Programme de solidarité sociale

Programme visant à accorder une aide financière de dernier recours aux personnes qui présentent des contraintes sévères à l'emploi ainsi qu'à leurs conjoints. Ce programme vise également à favoriser l'inclusion et la participation sociale de ces personnes de même que leur contribution active à la société, avec le soutien et l'accompagnement qu'elles requièrent.

Revendicateurs du statut de réfugié

Désignent les ressortissants étrangers qui arrivent au Canada sans être passés par le processus régulier d'immigration, en revendiquant d'être reconnus comme réfugiés au sens de la Convention des Nations unies relative au statut des réfugiés, et qui veulent obtenir ainsi le droit d'établissement au Canada. Ce groupe comprend aussi les demandeurs d'asile qui ont été déboutés.

Scolarité

Correspond au niveau d'enseignement le plus élevé atteint. Cette information ne nous renseigne pas sur le ou les diplômes obtenus, ni sur le nombre d'années de scolarité complétées à l'intérieur de ce niveau.

Taux d'assistance sociale

Proportion de la population qui bénéficie d'un des programmes d'assistance sociale, à savoir le Programme d'aide sociale, le Programme de solidarité sociale et le Programme alternative jeunesse. Pour le Programme alternative jeunesse, on considère seulement les participants avec une allocation jeunesse. Pour éviter tout doublement dans le dénombrement de la clientèle des programmes d'assistance sociale, les participants au Programme alternative jeunesse qui, pour une même période, étaient aussi prestataires des programmes d'aide financière de dernier recours sont comptabilisés juste une fois.

Types de contraintes à l'emploi

Les adultes prestataires des programmes d'aide financière de dernier recours sont répartis selon le programme et selon trois catégories liées à la contrainte à l'emploi : sans contraintes, contraintes temporaires et contraintes sévères.

Au Programme d'aide sociale :

- Les adultes sans contraintes sont ceux qui ne présentent aucune contrainte temporaire à l'emploi.
- Les personnes avec contraintes temporaires à l'emploi se retrouvent dans l'une des situations suivantes :
 - leur état de santé physique ou mentale les empêche, pour une période d'au moins un mois et de moins de 12 mois, de réaliser une activité d'intégration à l'emploi;
 - elles sont enceintes d'au moins 20 semaines;
 - elles ont à leur charge un enfant âgé de moins de cinq ans au dernier 30 septembre;
 - elles ont à leur charge un enfant affecté par un handicap physique ou mental et admissible au supplément pour enfant handicapé de la Régie des rentes du Québec;
 - elles ont atteint l'âge de 55 ans ou plus le mois précédent (sauf si elles font la demande de ne pas être classées « contrainte temporaire »);
 - elles se sont réfugiées dans une maison d'hébergement pour victimes de violence;
 - elles procurent des soins constants à une personne dont l'autonomie est réduite à cause de son état physique ou mental;
 - elles sont placées en résidence d'accueil;
 - elles sont responsables d'une résidence d'accueil reconnue en vertu de la Loi sur les services de santé et les services sociaux;
 - elles sont responsables d'un foyer d'accueil lié par un contrat de services avec le ministère de la Sécurité publique.

Au Programme de solidarité sociale :

- Les personnes avec contraintes sévères à l'emploi ont démontré, par un rapport médical, que leur état physique ou mental est affecté de façon significative, pour une durée permanente ou indéfinie.
- Les adultes sans contraintes sévères peuvent présenter une contrainte temporaire ou encore ne présenter aucune contrainte à l'emploi mais l'information précise sur leur type de contraintes à l'emploi n'est pas disponible dans les systèmes informatiques.

Aux programmes d'aide et d'accompagnement sociale on retrouve :

- Le programme *Devenir* qui vise à préparer adéquatement des personnes prestataires des programmes d'aide financière de dernier recours à une participation aux mesures des services publics d'emploi et éventuellement à un retour sur le marché du travail. Sauf exception, la durée maximale de participation est de 12 mois.
- Le programme *Interagir* qui vise une meilleure intégration sociale de personnes pour qui l'accès au marché du travail ne peut être envisagé qu'à plus long terme. La clientèle visée est prioritairement celle des prestataires des programmes d'aide financière de dernier recours. La durée de participation est indéterminée et varie selon les besoins des participants.
- Le programme *Réussir* qui vise à faciliter l'accès aux études secondaires professionnelles ou postsecondaires pour des personnes reconnues comme ayant des contraintes sévères à l'emploi. Elles conservent ainsi leur droit à recevoir une aide financière du Programme de solidarité sociale en supplément du revenu qu'elles obtiendront du régime des prêts et bourses. La durée de participation varie selon la durée des études entreprises.

Types de diagnostics médicaux

Les adultes prestataires du Programme de solidarité sociale qui présentent des contraintes sévères à l'emploi sont regroupés selon plusieurs catégories de diagnostics médicaux :

- Contraintes d'ordre visuel;
- Contraintes d'ordre auditif ou au niveau de la parole;
- Contraintes au niveau intellectuel ou de l'apprentissage;
- Contraintes de l'ordre de la santé mentale;
- Contraintes d'ordre physique;
- Autres contraintes (exemple : présence d'une rente d'invalidité, adulte admis en hébergement).